N° 100 • Mars-Avril 2021
Prix au n° : 0,60 €

pour ILLE-ET-VILAINE

l'Education,
l'Enseignement,
la Recherche,
la Culture,
la Formation,
l'Insertion en

Bulletin Trimestriel de la section départementale de la F.S.U.

14, rue Papu, 35000 RENNES - Tél./Fax 02 99 63 94 50 - E-mail : fsu35@fsu.fr

ÉDITO

Le Pour Ille-et-Vilaine fête son 100ème numéro, c'est l'occasion de faire un retour sur la publication de la FSU Ille-et-Vilaine.

Le premier bulletin voit le jour en juin 1993 quelques semaines seulement après la création de la FSU, suite à l'éclatement de la FEN. Il marque le renouveau et l'envie de reconstruire avec un syndicalisme pluraliste, unitaire, indépendant et plus démocratique, ce qui constitue un moment fort de notre fédération.

Depuis presque dix-huit ans, les rédactrices.eurs se sont succédé avec toujours le désir de s'adresser à l'ensemble des adhérent.es des syndicats de la fédération en ayant une variété des thèmes et articles proposés.

Sans les citer tou.tes, le moment est tout de même propice pour souligner l'engagement et l'activité des camarades qui ont participé et rédigé ce premier bulletin : Marcel Rohel qui était co-secrétaire de la FSU35 avec Jean-Yves Jaouen, Jacqueline Toutain, Michèle Delaunay et René Tregaro membres du secrétariat et Claude Bechu.

Ils écrivaient alors que « […] le contexte politique nous laisse présager des années difficiles pour notre Service Public et pour les personnels. ».

Ceci reste plus que jamais d'actualité. Nous le vivons tous les jours.

Pour mieux faire oublier les réformes et projets de lois qui continuent de voir le jour, l'exécutif instrumentalise la pandémie qui dure depuis un an. Le conseil de guerre du mercredi, anti-démocratique, suivi de conférences de presse dans les jours suivants nous maintiennent suspendu.es à ses annonces hebdomadaires sur la pandémie, bien aidé il est vrai par les lignes éditoriales de nombreux journaux et chaînes d'informations.

En réalité cet écran de fumée ne nous empêche pas de constater que les orientations politiques de l'ère Macron ne varient pas.

La réforme de l'assurance chômage qui indemnisera toujours moins les chômeuses.eurs ; les projets de loi liberticides comme la loi sécurité globale et celle confortant le respect des principes républicains se discutent au Parlement ; les moyens qui manquent cruellement dans les hôpitaux, dans l'Éducation Nationale et plus généralement dans la Fonction Publique … sont autant d'exemples qui montrent que le libéralisme est en marche.

Les raisons ne manquent pas pour nous mobiliser même s'il faut avouer que c'est plus difficile d'être massivement dans les manifestations ces dernières semaines.

Pour autant la FSU et ses syndicats mènent et cherchent à mobiliser sur de nombreux axes.

Sans hiérarchiser celles-ci, j'en citerai quelques unes (ne pouvant les citer toutes) :

- La défense des droits des femmes, mise en lumière le 8 mars, mais qui ne se résume en aucun cas à cette date puisqu'il s'agit bien un combat de tous les instants pour que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne réalité ;
- Les actions menées localement durant le mois de mars dans l'Éducation Nationale où pour laquelle la rentrée 2021 sera encore synonyme de baisse de moyens inacceptable ;
- La lutte pour que chacun.e ait accès à un logement décent, notamment les exilé.es, avec une action le 27 mars ;
- Les Marches pour le climat dont la prochaine s'organise le 28 mars, en demandant pour exiger une vraie loi à la hauteur des enjeux ;
- Nos camarades retraité.es qui œuvrent et se montrent très dynamiques, en organisant en intersyndicale des rassemblements dans les territoires le 31 mars prochain.

Les mois à venir seront cruciaux pour déterminer un futur qui ne soit pas la réplique cynique de l'avant crise, ou le présage inquiétant du libéralisme autoritaire. Il faudra lutter pour renforcer la démocratie à toutes les échelles et remettre au centre les services publics, seuls garants d'une société plus juste, plus solidaire et plus égalitaire.

Rennes le 22 mars 2021
Jean-Marc Llavori, Secrétaire départemental

SOMMAIRE

Editorial p.1
Les méfaits de la réforme Blanquer en série technologique ..... p. 2
Les Risques du métiers ..... p. 3
Le monde enseignant en perte de culture commune ? ..... p. 4-6
Rencontre avec Patrick Rothkegel, président de la LDH-Rennes ..... p. 7
Eclairage sur la situation des jeunes majeurs étrangers et mineur.es isolé.es ..... p. 8

Directeur de publication : Jean-Marc LLAVORI • CPPAP : 0226 S 07991 ISSN 1249-2043 • Imprimerie GPO, Thorigné-Fouillard
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la F.S.U.35,conformément à la loi du 08/01/78. Vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la F.S.U. 35 (14, rue Papu - 35000 Rennes)

Les méfaits de la réforme Blanquer en série technologique

L'année 2021 marque l'aboutissement de la réforme du lycée et du bac. Quelles sont les premières conséquences sur le terrain de l'application de la réforme dans les séries technologiques ?

Les effectifs[1] dans la plupart des bacs technologiques subissent une baisse plus ou moins forte en fonction de la série ; très marquée en STi2D (-65 candidats), plus légère en ST2S (-24 candidats) et stable en STL. Les STMG et les STAV s'en sortent plutôt bien avec des effectifs en hausse respectivement (+43) et (+22).

Le vivier des filières technologiques risque encore de se tarir avec la fin des options technologiques obligatoires en seconde. Les enseignements de découverte des bacs technologiques devenus facultatifs en seconde et par conséquent non financées conduisent les établissements à appauvrir l'offre des options proposées aux familles. L'occasion donnée aux élèves de tester leur goût pour un ou plusieurs champs disciplinaires et d'affiner leur choix d'orientation est ainsi limitée.

Ajouté à cela des textes réglementaires qui créent un tronc commun dans les matières générales en série technologique (mathématiques, français, langues…) avec pour principale conséquence la disparition de la classe comme entité à part entière. Ainsi les élèves inscrits en ST2S, en STL ou en STi2D se retrouvent mélangés dans certains cours faisant fi du rôle du groupe d'appartenance à une série juste pour pouvoir faire des économies de moyens et de postes. A titre d'exemple, différents scénarios d'organisation du tronc commun sont proposés aux équipes à la rentrée prochaine au lycée Maupertuis de Saint Malo : 35 ST2S/ 22STi2D + 11 ST2S/ 19 STL + 13ST2S
ou 35 ST2S / 24 ST2S + 9 STL / 22STi2D +10 STL
ou 35 ST2S / 24 ST2S + 10 STI2D / 19 STL + 12 STI2D
ou 7 STI2D + 6 STL +20 ST2S / 7STI2D + 7 STL + 20 ST2S / 8 STI2D + 6STL + 19 ST2S.

La fusion de ces groupes d'élèves, déjà mise en pratique cette année en LV2, se traduit par une dégradation des conditions d'enseignement pour les collègues qui font face à des effectifs pléthoriques. Il est alors difficile de favoriser la prise de parole alors même que la maîtrise de la langue vivante doit être une priorité. Les élèves expriment aussi leurs difficultés à suivre les enseignements du tronc commun avec des élèves qui ne partagent pas les mêmes centres d'intérêts. Rappelons que les filières technologiques s'adressent à des jeunes ayant fait un choix assumé pour un champ de compétence particulier : la santé ou le social, le management ou la gestion, sciences de laboratoire…Imposer ces regroupements, c'est aussi ne tenir aucun compte de la manière dont les enseignants construisent leur progression. Par exemple, les enseignants de Lettres choisissent 4 œuvres parmi 12 imposées par le ministère en s'adaptant au mieux au profil des élèves. Les séries ST2S et STI2D relèvent de domaines de compétences très différents ce qui entraîne des choix d'étude de textes littéraires spécifiques.

La conséquence la plus grave est certainement le détournement des enveloppes horaires par établissement calculées pour financer les groupes à effectifs réduits (GER) dans les séries technologiques au profit des options facultatives des séries générales (maths complémentaires, maths expertes…) considérées comme indispensables pour l'image de l'établissement.
L'exécution de ces marges locales, laissée à la libre appréciation des chefs d'établissement conduit à une mise en concurrence des filières, génératrice de tensions et de conflits entre collègues. La plus grande autonomie des établissements pour organiser les enseignements et répartir les moyens va même jusqu'à assumer de ne pas attribuer les volumes horaires réglementaires dus aux élèves dans certaines matières. Ainsi la dotation horaire attribuée à l'ETLV (enseignement technologique en langues vivantes) varie d'un établissement à l'autre en fonction de l'interprétation de l'arrêté qui le consacre (arrêté du 16 juillet 2018).

Les réformes en série technologique ont souvent conduit à une dégradation des conditions de travail à la fois pour les enseignants et pour les élèves par souci d'économie de moyens. Mais les filières technologiques ont toujours su s'adapter aux différentes transformations subies depuis leur création en 1968. La majorité des bacheliers se dirigent aujourd'hui vers l'enseignement supérieur, essentiellement vers des études de techniciens supérieurs (BTS) dans un contexte d'universitarisation des études avec les BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) et la multiplication des licences professionnelles, nul doute que les étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique trouveront leur place.

Marie Domingos

(1) Source : Affelnet-26 juin 2020- IEN-IO-DSDEN35

Les Risques du métiers

Le 28 janvier 2021, Patricia Pasquion, conseillère à Pôle Emploi, se rend dans son agence de Valence dans la Drôme pour faire son travail au service des demandeurs-euses d'emploi et des entreprises. Elle s'apprête, comme chaque jour, à recevoir ce public de femmes et d'hommes en recherche d'emploi, avec des problématiques très diverses, des situations familiales et financières compliquées, parfois dramatiques. De même que ses collègues, elle espère, à son niveau et modestement, contribuer à améliorer des situations tendues, angoissantes pour toutes ces personnes, avec des moyens d'actions et des solutions qui sont ce qu'ils sont et des réponses pas toujours adaptées, pas forcément immédiates voire pas de réponses du tout. C'est le lot quotidien mais avec ses collègues elle s'accroche pour rendre ce service, hélas de plus en plus souvent dans des conditions dégradées : il faut prioriser.

Ce jour-là, peu après avoir commencé sa journée, tout va s'arrêter, sa journée et sa vie, brutalement, dramatiquement, horriblement et injustement.

Un demandeur d'emploi va sortir une arme et lui tirer dessus, la blessant mortellement, avant d'aller tuer une autre personne à quelques kilomètres dans une entreprise où il avait travaillé. On ne sait toujours pas les motivations de cet homme, l'enquête est en cours et il n'a pas livré grand-chose aux enquêteurs pour le moment semble-t-il.

Ce 28 janvier est une journée de CSE dans les établissements régionaux de Pôle Emploi. Toutes les régions sauf une, Bourgogne-Franche-Conté, décident de suspendre les CSE et de les reporter à une date ultérieure. En BFC, plusieurs organisations syndicales dont le SNU décident de quitter la séance mais d'autres, dont la CFDT, proposent de continuer !

Très rapidement, la direction générale de Pôle Emploi, relayée par les directions régionales, s'emploie à démontrer son absence de responsabilité dans ce drame et à mettre en garde les représentants du personnel ainsi que les organisations syndicales qui « profiteraient » de ce drame pour mettre en avant leur idéologie et/ou leurs discours politiques.

Pas question de remettre en cause la politique de l'emploi et de l'indemnisation des demandeurs-euses d'emploi. Cette même direction se permet même de dire qu'il ne faut pas tirer de conclusions hâtives alors que l'enquête est en cours tout en disant qu'il s'agit de l'acte d'un déséquilibré et que cet acte n'a rien à voir avec sa situation de demandeur d'emploi, bien soutenue par certaines organisations syndicales, toujours les mêmes.

Certes, il ne résidait plus dans la région depuis longtemps et il semblerait qu'il s'en est pris par hasard à cette collègue qui se trouvait au mauvais endroit au mauvais moment.

Cependant et même si nous n'en connaissons pas la cause réelle avec certitude il avait connu plusieurs licenciements au cours des 10 dernières années, était en ASS (allocation de solidarité spécifique, un des minima sociaux) et donc en précarité depuis un certain temps.

Et puis, cette notion de mauvais endroit au mauvais moment est-elle acceptable lorsque l'on exerce son métier au service des autres. Patricia, en signant son contrat de travail avec Pôle Emploi, était-elle censée accepter ce genre de risque qui peut, hélas, être inhérent à certains métiers mais certainement pas à celui de conseillère à Pôle Emploi ou d'enseignant-e ?

Depuis longtemps nous alertons nos interlocuteurs-trices de la direction générale et des directions régionales sur l'effet de leurs décisions en matière d'accompagnement des demandeurs-euses d'emploi, de l'indemnisation mais également de l'organisation du travail et de l'évolution de nos activités vers la dématérialisation à outrance. Les fiches de signalement pour agressions et menaces, le plus souvent verbales, ont fait un bond en avant depuis 2019. Le 1er volet du décret sur la nouvelle assurance chômage date de novembre 2019.

De conseillers-ères à l'emploi spécialisé-es dans l'intermédiation nous sommes passé-es à opérateurs-trices de saisie et prescripteurs-trices de prestations via une logique de chiffres et d'objectifs.

En attendant, une femme est morte !

Elle a été enlevée, de manière abjecte et ultra violente, à l'affection des siens, sous les yeux horrifiés de ses collègues sur son lieu de travail !
Est-elle une victime collatérale d'un système totalement déshumanisé ou juste malchanceuse d'avoir croisé la route d'un déséquilibré ou d'un être lui-même brisé ?
L'enquête, pour la mémoire de Patricia et pour ses proches, devrait pourvoir l'établir mais peut-on y croire ?
Ce qui peut arriver de pire et la tuer une 2e fois ce serait que tout cela se conclut par :

Pas de chance, ce sont les risques du métier !

Yannick Jeusset

Le monde enseignant en perte de culture commune ?

La question que se pose le syndicalisme enseignant : pourquoi est-il devenu si difficile de mobiliser les personnels de l'Education nationale, notamment les plus jeunes, pourquoi les grèves plafonnent à 20 ou 30% en dépit de la gravité des problèmes qui assaillent l'école, pourquoi les manifestations ne font plus le plein sauf quelques exceptions, pourquoi en lieu et place de la colère c'est le fatalisme qui domine ?
On répond en évoquant les trop maigres résultats obtenus par les mouvements sociaux, sources de découragement, la dureté brutale des gouvernements qui refusent le dialogue avec les syndicats et les organisations professionnelles entraînant des réactions de type "à quoi bon ?".
Ces explications ont une part de justesse. Pourtant, il est nécessaire, si notre syndicat veut adapter ses modalités d'action, de rechercher les causes plus profondes du désengagement militant.

Les générations nombreuses d'enseignant.e.s arrivées à la vie professionnelle dans la période post-soixante-huit, étaient souvent d'origine modeste et le fruit de l'ascenseur social et de la méritocratie. En 1991 (enquête de André Robert, J.J. Mornettas, 1994) 66% des enseignant.e.s ont un père appartenant aux classes populaires et catégories intermédiaires, 12% seulement un père enseignant. Ces générations se sont souvent perçues comme une sorte d'avant-garde sociale, leur réussite les a constituées en modèle de progrès et elles ont dès lors joué un rôle moteur dans le changement social, dans l'encadrement idéologique de la classe moyenne, en formant une base stabilisatrice du système politique et social. Les femmes enseignantes notamment qui deviennent alors fortement majoritaires, ont obtenu un statut social valorisant qui a permis d'afficher liberté et indépendance et d'être en pointe du combat féministe.

L'action syndicale a été l'instrument de ce processus. D'autant que les organisations syndicales obtiennent de l'Etat leur participation paritaire aux instances de gestion des carrières et d'organisation des structures de l'Ecole. De fait le syndicalisme enseignant se dote d'un double rôle :

- un syndicalisme de service, de représentation et de défense du groupe professionnel et des individus dans les instances, soit la tâche de défendre les intérêts de chacun par l'action collective et la maîtrise de la machine administrative (mutations, avancement, gestion des postes...). Il s'agissait de *« viser à dé-singulariser les problèmes individuels et à les transformer en cause collective »* (Boltanski, Schiltz, Barre, 1984).
- la mobilisation sociale du corps enseignant dans une volonté de transformation sociale qui allait de la volonté de construction d'un système scolaire ouvert à toutes les classes sociales (par la massification, l'éducation diplômante et la culture pour tous) à la lutte pour une société plus égalitaire et protectrice.

Ce double objectif se traduisait d'ailleurs dans les deux motivations premières de l'appartenance syndicale chez les enseignants des années 1990' : *« la défense du service public d'éducation »* et *« la défense des intérêts catégoriels »* (André Robert, J.J. Mornettas, 1994), et dans le fort taux de syndicalisation : 45% – sachant qu'alors 3/4 des non syndiqués avaient adhéré à un moment parfois long ou de façon discontinue durant leur carrière. L'adhésion syndicale était partie prenante de l'expérience professorale (Robert, Mornettas).

Les enquêtes sur les néo-enseignants montrent une évolution liée aux origines sociales et aux évolutions des métiers de l'enseignement (Agnès Van Zanten, Géraldine Farges). Même si les différences entre professeurs des écoles et enseignants du second degré restent importantes, les origines sociales s'uniformisent puisque les enseignants sont plus nombreux issus de milieux favorisés et plus souvent enfants d'enseignants (21%). La féminisation s'accentue, 82% des professeurs de moins de 35 ans sont des femmes (enquête MGEN, 2014) contre 58% pour l'ensemble de la profession. Parmi les enseignantes, 58% ont des conjoints exerçant dans le secteur privé, souvent avec un statut professionnel de cadre supérieur, constituant donc des ménages aisés. L'enseignant(e) est donc en moyenne une femme issue par le père en

majorité des classes supérieures et des fractions supérieures des classes moyennes. Le phénomène est lié à l'allongement de la durée d'études et l'élévation du niveau de recrutement (mastérisation) qui barre l'accès en partie aux étudiants des classes populaires. Certains chercheurs ont parlé d'embourgeoisement lent et général de la profession (I. Berger, M. Duru-Bellat, A. van Zanten).

On passe ainsi d'une logique de l'ascenseur social à une logique de reproduction sociale, il y a parmi les enseignants davantage ''d'héritiers'' (Géraldine Farges).

La distance sociale s'accroît entre les enseignants issus des classes supérieures ou moyennes supérieures et les élèves et les familles des classes populaires des territoires déshérités où ils sont amenés à enseigner en début de carrière.

Les travaux de Géraldine Farges soulignent les évolutions de la sociabilité des nouveaux enseignants : ils manifestent moins d'activités culturelles ''légitimes'' ou académiques (théâtre, cinéma d'auteur, littérature classique), que les générations précédentes valorisaient avant tout, peut-être par faute de temps et d'argent ou volonté éclectique de s'inscrire dans les schémas de la culture mainstream et de s'éloigner des valeurs et normes du milieu d'origine. Ils cherchent aussi des relations tournées vers le haut de la hiérarchie sociale avec la volonté de se distancier de l'entre soi enseignant. Et même si l'endogamie reste forte (30% des profs vivent en couple avec un.e enseignant.e), on constate une mise à distance des relations amicales avec le milieu enseignant. Ils sont aussi moins intégrés dans les instances de sociabilité de leurs aînés : 20% des moins de 30 ans ont une assurance habitation à la MAIF contre 32% des plus de 52 ans ; 27% écoutent les chaînes de Radio France le matin contre 54% des plus de 50 ans (IFOP/ Fondation Jean Jaurès, 2021).

G. Farges souligne les difficultés de s'insérer dans une institution en mutation dans le contexte de crises économiques et sociales récurrentes et dans un métier qui se dévalorise dans une société où s'accroît le niveau général d'études (notamment des parents d'élèves). La position des enseignants décline alors que leur origine sociale est plus élevée, le métier est plus difficile, moins attractif avec une plus forte insatisfaction, tout cela crée le sentiment de déclassement. De plus, alors que le niveau des salaires était en progression constante jusqu'en 1981: à cette date un certifié débutant percevait une rémunération correspondant à 2,1 fois le SMIC, en 2017 ce rapport est tombé à 1,28. Le salaire (pour 1 heure de cours effective) à 15 ans d'ancienneté est 21% inférieur à la moyenne OCDE. La France est le seul pays avec la Grande-Bretagne et la Grèce où le salaire réel des enseignants a baissé depuis 2000. Les enseignants sont les moins rémunérés des fonctionnaires et militaires de cadre A, du fait de la quasi absence de primes (14% de la rémunération contre > 50% pour les autres agents).

73% des enseignants de moins de 35 ans ressentent un manque de reconnaissance et de respect dans leur pratique professionnelle, 52% reconnaissent de mauvaises conditions de travail – contre 44% pour les plus de 45 ans ; 67% déclarent éprouver de la souffrance au travail alors que 90% estiment qu'elle n'est pas suffisamment prise en compte (Baromètre UNSA, 2020). 30% des moins de 30 ans déclarent avoir subi une agression physique ou verbale, contre 9% pour les plus de 50 ans – ce qui se comprend puisque les plus jeunes sont plus souvent affectés dans les zones difficiles. Plus que leurs collègues plus âgés, ils récusent la formation initiale, réclament de meilleures compétences psychosociales, se déclarent sous informés, non préparés ni accompagnés en vue des réformes en cours. Le bilan est lourd !

Pourtant 75% à 82% (suivant les enquêtes) des jeunes enseignants sont heureux d'exercer – ce qui est là comparable aux autres catégories d'âges – ce qui induit une schizophrénie sans doute difficile à vivre, du fait de *« la nécessité de faire le travail avec dignité, dynamisme et plaisir et d'en être convaincu* {…} *se convaincre que tout n'est pas si noir, même s'il faut joindre l'impossible au nécessaire »* (J. Peltier, I. Roder, 2021). Confrontés à des contextes très contraignants, pour faire face ils ré-élaborent la culture professionnelle de leurs aînés. On ne parle plus de vocation mais de trajectoire professionnelle, d'une profession comme une autre qu'on pourrait abandonner, avec une attitude au métier pragmatique et adaptable. Les jeunes professeurs se distinguent par 2 caractéristiques : – un nouvel éthos : pragmatisme, flexibilité professionnelle, posture éthique, – la conviction qu'enseigner est un métier avant d'être un statut ou une activité culturelle de haut niveau (P. Rayou, A. Van Zanten).

Les réformes imposées jouent leur rôle dans le malaise de nombreux enseignants : autonomie des établissements, accroissement du pouvoir hiérarchique, injonctions administratives et perte de liberté pédagogique. Il en résulte aussi une moindre emprise sur le destin scolaire des élèves (réforme du bac, parcoursup', rôle limité dans l'orientation, passage de classes automatique). Mais de façon ambivalente, si les néo-enseignants tiennent à la liberté pédagogique et sont conscients de l'hypocrisie de l'évaluation et de l'inspection, pour autant ils intériorisent une part des injonctions de l'institution, l'instauration d'une ''démarche qualité'', l'autonomie des établissements, la diversification de l'offre éducative adaptée aux publics d'élèves, un rôle des parents plus important. Ils acceptent une attitude de coopération avec le chef d'établissement dont ils reconnaissent un rôle d'animation pédagogique.

Ils répondent aussi de façon individualiste aux contraintes du métier, valorisent les relations inter-individuelles et les marges d'action autonomes, coopèrent faiblement au sein des équipes. Ils cherchent plutôt des solutions dans le groupe des pairs, par exemple sur les réseaux sociaux où les jeunes profs s'entraident, se répondent, partagent leurs expériences (G. Farges) et font preuve de méfiance vis à vis des formateurs jugés abstraits et infantilisants et ont un recours timide aux collègues plus âgés.

Enfin les travaux de Géraldine Farges et de Jérôme Fourquet (pour la Fondation Jean Jaurès, 2021) démontrent un moindre attachement des jeunes enseignants aux ''valeurs'' de gauche et aux cadres communs de l'action collective. Ils mettent peu en perspective politique ou institutionnelle l'exercice du métier et gardent leur distance avec le discours syndical dominant. Ils participent ainsi au recul de la syndicalisation de la profession, de 45% au début des années 1990 à 30% actuellement et même 18% pour les moins de 30 ans. 32% des enseignants de moins de 35 ans participent à des réunions (HIS, AG) et à des activités (mobilisations, grèves) syndicales contre 47% pour les plus de 40 ans. Ils sont moins nombreux à regretter les réformes qui affaiblissent le rôle des syndicats (CAP) ou à s'en informer. Ils contribuent à la forte baisse de la conflictualité : environ 900 à 1000 JINT/1000 salariés (journées individuelles non travaillées) vers 2008/2011, chiffre tombé à 200 depuis 2012, même si l'Education nationale reste le milieu le plus propice aux actions de grèves (avec les transports).

Les analyses électorales montrent aussi le recul de la ''culture'' de gauche et l'hétérogénéité plus forte du monde enseignant : même si les profs sont nombreux à voter pour J.L. Mélenchon, la dispersion des voix vers le centre est manifeste (Bayrou en 2007, Macron en 2017). Ainsi 49% des enseignants du secondaire âgés de moins de 30 ans se déclarent ''à gauche'' contre 59% des plus de 50 ans (Alexis Spire, enquête en juin 2007). De même les codes économiques orthodoxes gagnent : par exemple, 39% des enseignants approuvent l'idée qu'il faut alléger les cotisations sociales des entreprises, contre 21% seulement qui s'y opposent. Les enseignants sont aussi moins présents dans les partis politiques, les municipalités, les assemblées, la nébuleuse associative, traduisant un recul de leur influence sociale et idéologique (J. Fourquet). Sur le débat actuel de la laïcité, beaucoup n'attachent plus une importance essentielle au critère laïc manifestant une certaine proximité avec les adolescents, qui nombreux affichent une forte tolérance aux signes religieux. Alors que 49% des profs du 2nd degré disent s'être autocensurés sur les questions de religion ou de laïcité (dont 5% régulièrement), les moins de 30 ans sont 68% (15% régulièrement). De même, ces derniers sont plus critiques envers l'usage des caricatures de Charlie durant les cours consacrés à ''la liberté de la presse'' (IFOP-Fond. Jean Jaurès).

Le syndicalisme n'apparaît donc plus de façon évidente comme structurant du monde enseignant. Paradoxalement, les difficultés du métier actuelles et le relatif déclassement de la profession portent davantage à un repli individuel qu'à la construction de réponses collectives et revendicatives et les jeunes enseignants semblent faire preuve d'un désinvestissement à l'égard de l'institution scolaire et à l'égard des identifications partisanes. L'esprit de corps dispensé auparavant par les instituts de formation (Ecoles normales, IUFM) s'est délité. La doxa libérale qui dispense un discours de responsabilisation et de construction de son destin personnel porte aussi ses fruits.

Cette évolution a toute probabilité de s'accentuer dans les années à venir et peut-être gagner les générations plus anciennes. Ceux d'entre nous qui pensons nécessaire de combattre pour une société plus juste et solidaire, pour donner une place majeure à l'Education nationale, devrons mener la lutte idéologique avec détermination et lucidité pour ramener tous nos collègues sur la voie de l'action syndicale pour transformer notre société et sortir du fatalisme. Il nous reste à inventer cette nouvelle culture syndicale.

" Le militantisme enseignant se pérennisera, lui et les liens sociaux qu'il a construits, s'il sait renouveler ses méthodes, notamment en développant une sociabilité à la base et en refusant une institutionnalisation excessive. C'est possible, car la syndicalisation des enseignants reste bien supérieure à celle d'autres milieux professionnels. Cette originalité provient de la fonction de défense et de représentation des identités professionnelles, dont pourraient s'inspirer {notre fédération}." (L. Frajerman, chercheur en histoire sociale, Observatoire de la Vie fédérale FSU).

La rédaction de l'article s'appuie sur les études suivantes :

- *Patrick Rayou et Agnès Van Zanten, Enquête sur les nouveaux enseignants - Changeront-ils l'Ecole ? Bayard 2004*
- *Géraldine Farges, Les mondes enseignants, idéologies et clivages, PUF 2017*
- *Aurélie Llobet, Syndicats et professeurs dans l'enseignement secondaire : quand les sociabilités participent à la régulation du groupe professionnel, Terrains & Travaux 2014/2*
- *Jérémie Peltier, Iannis Rodier, Jérôme Fourquet, Etude IFOP- Fondation Jean Jaurès, 2021*
- *Laurent Frajerman, divers articles*

Rencontre avec Patrick Rothkegel, président de la LDH-Rennes

De nombreuses voix syndicales, politiques et associatives, mais aussi des instances nationales ou internationales condamnent tout ou partie du projet de loi « Sécurité globale » : la Défenseure des droits, la CNIL, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, cinq rapporteurs spéciaux des Nations Unies, le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe...

A Rennes, plusieurs organisations -dont la FSU- rassemblées à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), ont décidé de constituer l'Observatoire Rennais des Libertés publiques (ORLIB).

Question 1 : Pourquoi la LDH s'oppose-elle à la loi « sécurité globale » ?

Globalement (!), cette proposition de loi présente une forte asymétrie car elle empêche le citoyen d'observer sa police, tout en renforçant considérablement les moyens pour cette dernière d'observer la population ! Le très contesté article 24 n'interdit pas formellement de filmer les forces de l'ordre (seulement si l'intention est malveillante !). Il vise en réalité à dissuader les citoyens de filmer des comportements inacceptables de la part de certains membres des forces de l'ordre qui ont entraîné des centaines de blessés graves.

La question n'est pas de savoir s'il faut ou non de la répression mais plutôt de savoir si le *« toujours plus de contrôle et de répression »* est efficace, si les pertes de libertés publiques (et les coûts induits !) sont réellement compensées par un accroissement en terme de sécurité et de bien-être des citoyens ?
La PPL prévoit d'instaurer une surveillance généralisée de l'espace public, en autorisant les services de police à utiliser des drones avec caméras. Il autoriserait aussi l'utilisation immédiate des images des « caméras–piétons » portées par les policier.ères et leur analyse automatisée pour reconnaître en temps réel l'identité des manifestant.es (reconnaissance faciale) ; autrement dit une manière de considérer le citoyen comme une « menace » et le dissuadant d'exercer un droit pourtant établi par les textes fondateurs de notre République.
Si des dispositions supplémentaires doivent être prises pour protéger contre des images diffusées via les réseaux sociaux en vue de nuire à des personnes (comme ce fût le cas s'agissant du professeur S. Paty), c'est par une loi de portée générale et protégeant n'importe quel citoyen.

De même, cette PPL supprime toute réduction de peine pour les personnes condamnées à la suite de violence ou menace à l'encontre de policiers, gendarmes ou pompiers. Or, on ne doit pas confondre la peine avec son application ; les réductions de peine pour bonne conduite contribuent à la réhabilitation sociale des détenus.

Nous souhaitons que le ministère de l'Intérieur révise sa doctrine de maintien de l'ordre qui, au lieu de durcir et radicaliser les confrontations entre manifestants et policiers, doit permettre la désescalade au profit d'une pacification de la contestation qui est un droit constitutionnel (à l'image de ce que pratiquent plusieurs Länder en Allemagne).L'État de droit, c'est le droit pour les citoyens de surveiller l'État … et non pas d'être en permanence surveillé par l'Etat ! La démocratie exige que face au Pouvoir, il y ait des contre-pouvoirs.

Question 2 : En quoi la création d'observatoires des libertés publiques devient-elle nécessaire ?

Comme dans une douzaine de villes en France, plusieurs organisations rennaises (Attac, LDH, FSU, Libre-Pensée, SAF, Solidaires et la liste n'est pas fermée …) ont décidé de se doter d'un outil commun à travers la création de l'Observatoire Rennais des Libertés publiques (ORLIB). Ainsi que le précise sa charte constitutive, cet observatoire a pour vocation d'observer, constater, documenter et rendre compte de pratiques portant atteinte aux libertés publiques ; que ce soit lors de manifestations sur la voie publique, de demandes formulées par les personnes auprès d'administrations ou de toute autre situation perçue comme étant de nature à leur porter atteinte. Par libertés publiques, nous entendons l'ensemble des droits et libertés individuel·les et collectif·ves, reconnu·es, garanti·es et aménagé·es par l'État, notamment au travers des textes législatifs qu'il édicte. L'observatoire pourra également recueillir des témoignages, réaliser de l'observation dans des lieux non-privatifs où s'exerceraient ces pratiques abusives (notamment en empêchant des personnes d'accéder à des services préfectoraux), analyser les suites judiciaires qui y sont apportées, etc. Évidemment, les difficultés auxquelles les citoyens ont eu à faire face pour exercer le droit fondamental de manifester ne sont pas étrangères au besoin ressenti de documenter le plus objectivement possible le comportement et les modalités d'intervention des forces de l'ordre.

Evelyne Forcioli

Éclairage sur la situation des jeunes majeurs étrangers et mineur.es isolé.es

Depuis quelques mois, la pandémie ayant peut-être favorisé cela, la situation des jeunes étrangers qui vivent depuis plusieurs années en France est pour le moins préoccupante. Ils, elles sont arrivé.es soit mineur.es isolé.es soit avec leur famille, soit en cours d'études, d'apprentissage ou accédant à l'emploi souvent dans des secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Depuis peu et de façon massive sur le territoire français, dès lors qu'ils arrivent à leur majorité, ils, elles sont soudainement victimes de refus de séjour avec obligation de quitter le territoire (OQTF).

Fort heureusement, grâce à la solidarité que leur situation a suscitée, plusieurs de ces jeunes trouvent une solution favorable avec l'obtention d'un titre de séjour. Ce qui montre que cela est possible, ce qui nous ravit, mais malgré tout de nombreux jeunes sont à contrario dans une situation de détresse.

Depuis des années, associations, syndicats, enseignant.es, éducatrices.eurs, travailleuses.eurs sociaux, élus locaux … tirent la sonnette d'alarme sans être entendus.

En Ille-et-Vilaine, depuis décembre 2020, plusieurs dizaines de mineur.es non accompagné.es (MNA) âgé.es de 15 à 17 ans ont subi une évaluation de leur minorité qui conclut qu'elles, ils ne le sont pas. En conséquence, considéré.es comme majeur.es, elles, ils sont écarté.es d'une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et se voient expulsé.es de leur hébergement (foyer ou hôtel). Sans lieu d'habitation identifié, il leur est refusé une affectation dans un établissement scolaire.

C'est dans ce contexte que, depuis plusieurs mois, le réseau éducation sans frontières RESF35 s'est redynamisé.

Ces évaluations de minorité font partie des missions du conseil départemental. Elles sont souvent faites à charge et ne sont pas toujours fiables. Lorsqu'un jeune possède des documents d'identité, leur authenticité et leur appartenance est sont trop souvent remises en cause.

L'évaluation sociale se base souvent sur des éléments totalement subjectifs (pilosité ou développement pubertaire, acné, forme du visage, maturité). Les tests osseux, considérés comme peu fiables par la communauté médicale, ne sont pas pratiqués dans notre département.

Le refus de prise en charge par l'ASE entraîne très souvent un refus de scolarisation car le rectorat ne considère plus ces jeunes étranger.es comme publics prioritaires.
Cette politique du soupçon dont sont victimes les mineurs étrangers en France ainsi que leur non-scolarisation dans des établissements scolaires publics sont intolérables.

Des choix différents permettant de réduire l'arbitraire des préfectures et d'améliorer immédiatement leurs situations pourraient être faits.

Pour cela, il suffit de cesser la suspicion généralisée qui pèse sur de nombreux jeunes alors que leur identité a été confirmée par un juge ou par les services consulaires de leurs pays.

Il ne faut plus exiger des documents impossibles à présenter pour obtenir un titre de séjour (comme des passeports guinéens, par exemple), à plus forte raison lorsque la réglementation prévoit que leur présentation n'est pas obligatoire.

Il faut en finir avec le blocage absurde des demandes de rendez-vous en préfecture, qui, sous prétexte de dématérialisation, revient à fermer des voies de régularisation. Ainsi, des jeunes, que la loi oblige à demander un titre de séjour avant 19 ans, sont mis dans l'impossibilité de le faire.

Ces jeunes doivent pouvoir accéder à des formations ou à des contrats d'apprentissage en fonction de leurs niveaux de compétences. Obtenir aisément un titre de séjour protecteur et stable doit leur permettre de poursuivre les parcours engagés et plus largement de poursuivre la vie qu'ils ont entamée.

L'application de la circulaire du 28 novembre 2018 et la régularisation large et durable des personnes étrangères présentes depuis plusieurs années sur notre territoire doivent être la règle. L'abandon des restrictions de l'accès aux droits doit permettre de ne plus multiplier les situations dramatiques.

Il s'agit uniquement de mesures de bon sens. Malheureusement les politiques d'accueil actuelles s'en éloignent toujours un peu plus. Il est donc plus qu'urgent de changer de cap, de rompre avec les politiques du chiffre en mettant les valeurs humanistes au centre. Il ne faut plus être dans la peur et le repli sur soi mais au contraire faire preuve d'ouverture et de considération envers les jeunes étrangère.ers et plus généralement les migrant.es.

Jean-Marc Llavori